

## **CENTRE INFORMATIQUE POUR LA REGION BRUXELLOISE**

---

### **RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES SUR LA SITUATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2012**

---

Dans le cadre de la loi du 16 mars 1954, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Le rapport inclut notre opinion sur la situation financière ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

#### **Attestation sans réserve de la situation financière**

Nous avons procédé à la révision de la situation financière établie sur la base des dispositions légales et statutaires applicables en Belgique, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012, dont le total du bilan s'élève à € 30.301.530,35 et dont le résultat de l'exercice s'élève à € 1.505.583,09.

L'établissement de la situation financière relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur cette situation sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que la situation financière ne comporte pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés du Centre les explications et informations requises pour notre contrôle.



Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans la situation financière. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par le Centre ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, la situation financière établie au 31 décembre 2012 donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Centre, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Attestations et informations complémentaires**

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation de la situation financière:

- Les règles d'évaluation approuvées par le Ministre de Tutelle ont été correctement appliquées et ceci en tenant compte de la modification du règlement financier intervenue suite à la circulaire du Ministre des Finances et du Budget visant à faire appliquer les règles comptables prévues par l'ordonnance organique du 23 février 2006.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération qui serait conclue en violation des statuts ou lois sur les organismes parastataux.

Zaventem, le 17 mai 2013

RSM INTERAUDIT SCRL  
RÉVISEURS D'ENTREPRISES  
REPRÉSENTÉE PAR  
OLIVIER SATIN  
ASSOCIÉ